

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## LES COURS D'EAU ARDÉCHOIS EN CRISE : MISE EN PLACE D'UNE INTERDICTION DE PRÉLÈVEMENT DE LA TRUITE FARIO JUSQU'À LA FERMETURE DE LA PÊCHE DE LA TRUITE.

**Suite à l'état de crise des cours d'eau ardéchois, une mesure temporaire interdit le prélèvement de la truite fario sur les cours d'eau de première catégorie piscicole et dans certaines parties de cours d'eau et plans d'eau du département de l'Ardèche.**

Concrètement ? Il est encore possible de pêcher dans l'ensemble des cours d'eau concernés par cet arrêté mais le prélèvement de truite fario pour la consommation est interdit jusqu'au 17 septembre, jour de fermeture de la pêche de la truite en première catégorie piscicole.

Cette interdiction concerne :

- Les 3500km de cours d'eau de première catégorie piscicole.
- L'ensemble de la rivière Ardèche et Cance en seconde catégorie.
- Le Chassezac en amont du pont de fer.
- Les plans d'eau de Coucouron, Issarles et Devesset où l'interdiction est valable jusqu'au 8 octobre.



**La truite fario, au-delà de son attrait important pour les pratiquants de pêche de loisir, est une espèce patrimoniale du département de l'Ardèche. Elle est considérée comme espèce repère ce qui lui confère un intérêt particulier lorsqu'il est d'établir une gestion pour sa préservation. En effet cette espèce sert d'indicateur biologique de la bonne qualité de nos cours d'eau !**

### L'INFO EN + :

La Fédération réalise des opérations de sauvetage piscicole dans les zones asséchées. L'objectif est de préserver les différentes espèces de poissons en les capturant et en les déplaçant vers les sites les plus appropriés (qui correspondent aux espèces présentes et où il n'y a pas déjà de surpopulation de poissons).

### CHIFFRES CLÉS :

**+3500KM**

De cours d'eau en première catégorie piscicole

**+20 000**

Adhérents à l'activité pêche de loisir dans le département de l'Ardèche

#### Contact Presse :

GALLIN-Martel Claude : Directrice de la Fédération de Pêche de l'Ardèche : 07 81 65 32 77

HABAUZIT Gaetan : Chargé communication de la Fédération de Pêche de l'Ardèche : 06 09 73 70 57

